

CSD CYCLO-CROSS

Mise à jour du 11 septembre 2026

ADDITIF DEPARTEMENTAL AU REGLEMENT NATIONAL CYCLO- CROSS SAISON 2026/2027

1. LICENCES ET CARTONS

A partir du 1er cyclo-cross, tout coureur ne pouvant présenter sa licence validée et **signée** et son carton, ne sera pas autorisé à prendre le départ.
Tout coureur présentant sa licence homologuée, mais n'ayant pas son carton, partira en 1ère catégorie.

La CSD activités cyclistes se réunira le 25 septembre 2026 pour homologuer les cartons cyclocross.

2. DROITS D'INSCRIPTION AU CALENDRIER – ENGAGEMENTS OUVERTURE DES EPREUVES AUX EXTERIEURS

Droit d'inscription au calendrier cyclo-cross 2025-2026
31 €

Engagements :
VTT Jeunes jusqu'à 10 ans :
4 euros UFOLEP
5 euros AUTRES
Pas de reversement à l'UFOLEP

Cyclo-cross : Réservé uniquement aux licenciés UFOLEP
6 euros par carte bleue, clôture des engagements le jeudi soir.
9 euros sur place

1.60 euros par participant est à reverser à l'UFOLEP. Cinquante centimes serviront pour le financement du challenge Yves FREMONT.

3. HORAIRES RETENUS

Selon quota et appréciation des organisateurs, se référer au calendrier.

11 h 30 : ***VTT enfants***
12 h 30 : ***C/M/B***
13 h 30 : ***3/4/F***
15 h 00 : ***1/2***

Pour les catégories qui courent ensemble, il faut que l'organisation prévoit des dossards (de couleurs et de séquences différentes si possibles).

de 1 à 20 : 1ère
de 21 à 50 : 2ème
de 51 à 100 : 3ème
de 101 à 120 : 4ème

4. MATERIEL

Les vélos de type VTT ne sont pas autorisés sur les cyclo-cross sauf pour la catégorie *des benjamins* et minimes à condition qu'ils ne possèdent pas de dispositif addititionnel (cornes de vaches)

Il est rappelé que le changement de vélo est autorisé au podium (ou dans un endroit défini par l'organisateur) **qu'elle qu'en soit la raison**. Le changement de roues peut intervenir sur tout point du circuit.

5. MONTEES DE CATEGORIES

Dès 2 victoires ou 30 points

- Si plus de 9 partants
 - 1er 10 points
 - 2ème 7 points
 - 3ème 6 points
 - 4ème 4 points
 - 5ème 3 points
- Si moins de 10 partants
 - 1er 7 points
 - Autres 0 point

6. RECOMPENSES

Cyclo-cross : Au 1er de chaque catégorie 1 gerbe + 1 coupe
VTT Jeunes : Au 1er de chaque catégorie (Garçon et Fille : 1 coupe ou trophée)
1 lot à tous les participants
Présence obligatoire au résultat en tenue
Aucune récompense ne sera remise si le licencié n'est pas présent.

7. SELECTION AU NATIONAL

Pour prétendre à la sélection il faut avoir participé impérativement au Départemental plus le Régional.
Pour participer au départemental il faudra avoir au préalable avoir participé à au moins 3 épreuves dans l'Oise.
Pour participer au régional il faudra avoir participé au départemental.

8. CATEGORIE D'AGES

Catégorie Jeunes	Saison : 2027		
Jeunes M/F 9/10 ans, nés entre le	01/01/2017	et le	31/12/2018
Jeunes M/F 11/12 ans, nés entre le	01/01/2015	et le	31/12/2016
Jeunes M/F 13/14 ans, nés entre le	01/01/2013	et le	31/12/2014
Jeunes M/F 15/16 ans, nés entre le	01/01/2011	et le	31/12/2012
Catégories Adultes Masculines			
Adulte masculin 17/19, nés entre le	01/01/2008	et le	31/12/2010
Adulte masculin 20/29, nés entre le	01/01/1998	et le	31/12/2007
Adulte masculin 30/39, nés entre le	01/01/1988	et le	31/12/1997
Adulte masculin 40/49, nés entre le	01/01/1978	et le	31/12/1987
Adulte masculin 50/59 ans, nés entre le	01/01/1968	et le	31/12/1977
Adulte masculin 60 ans et plus, nés avant le	31/12/1967		
Catégories Adultes Féminines			
Adulte féminine 17/19, nées entre le	01/01/2008	et le	31/12/2010
Adulte féminine 20/29, nées entre le	01/01/1998	et le	31/12/2007
Adulte féminine 30/39, nées entre le	01/01/1988	et le	31/12/1997
Adulte féminine 40/49, nées entre le	01/01/1978	et le	31/12/1987
Adulte féminine 50 et plus, nées avant le	31/12/1977		
Catégorie 4-B			
GSb né avant le	31/12/1961		

9. RESULTATS

Le suivi de l'activité ainsi que le classement sont assurés par la CSD et M. Hervé VIMONT.
A l'issue de chaque épreuve, les organisateurs sont tenus d'adresser dans les **48 h**

- les feuilles d'engagements et les classements (+ copie au Comité UFOLEP Oise) : cyclismeufo60@outlook.fr; ufolep@laligue60.fr; scva.ufo@sfr.fr
- Le PV de l'épreuve est à adresser à l'UFOLEP avec le règlement des engagements (cyclo-cross : 1,60 euros X ... participants).

L'ensemble des résultats sera disponible sur le site de l'UFOLEP et Vélo60.

10. SECURITE

Il est rappelé que sur toutes les épreuves la présence des secours est **obligatoire ;** l'UFOLEP rembourse la somme de 70 euros sur présentation de la facture des secouristes.
En cas de non présence de secours externes, l'organisateur doit proposer 2 personnes possédant le diplôme adéquat. Ces 2 personnes devront être présentes, VISIBLES et IDENTIFIABLES pendant toute la durée de la manifestation dans un endroit matérialisé « Poste de secours » et ne devront pas s'occuper d'autres choses.

11. CLASSIFICATION DES CYCLOCROSSMEN

CAT ROUTE	*Age*	*CAT cyclo-cross saison précédente*	*Résultats obtenus saison précédente*	*Classification 2025/2026*
1	- 50 ans	Nouveau venu		2
1	- 50 ans	2		2
1	- 50 ans	3	Au moins 1 victoire	2
1	+ 50 ans	2	Pas de victoire	Peut-être en 3 s'il en fait la demande

12. CONTROLES MEDICAUX

A savoir :
Règlements Nationaux Cyclosport – CLM – Cyclocross
Fiche n°2 « La santé des sportifs » - A-3 « L'A.U.T. (Autorisation accordée pour Usage Thérapeutique) :
« - Pour qu'elle soit valable, une AUT doit respecter la procédure de déclaration en vigueur.
Référence - Article 2-Chapitre IV du Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage humain.
- Aux termes de l'article L.232.2 du même code :
« Si le praticien prescrit des substances ou des procédés dont l'utilisation est interdite en application de l'article L.232.9, le sportif n'encourt pas de sanction disciplinaire s'il a reçu une autorisation, accordée pour usage à des fins thérapeutiques, de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage. Cette autorisation est délivrée après avis conforme d'un comité composé de médecins placé auprès d'elle. Lorsque la liste mentionnée à l'article L.232.9 le prévoit, cette autorisation est réputée acquise dès réception de la demande par l'agence, sauf décision contraire de sa part.
- Toute demande d'AUT doit être adressée directement à l'Agence Française de Lutte contre le Dopage. »

13. ENVIRONNEMENT

Respecter l'environnement doit être la priorité de chacun
Rien ne doit être jeté dans la nature
Des poubelles ou zones de déchets seront créés par les organisateurs et indiquées